

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1969)
Heft: 109-110: L'état de la question : épargne négociée et pouvoir économique

Artikel: Document : de 1957 à 1967, la valeur boursière des grandes entreprises à quadruplé
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028343>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VI

DOCUMENT :

DE 1957 A 1967, LA VALEUR BOURSIÈRE DES GRANDES ENTREPRISES A QUADRUPLÉ

La bourse est un des enregistreurs de la richesse des entreprises. Idéalement, la valeur boursière des actions devrait correspondre à la valeur réelle des biens. En réalité, tel n'est pas le cas; le baromètre boursier, on le sait, connaît des sautes d'humeur; une politique plus généreuse de dividendes, la peur d'une dévaluation de la monnaie, les paris sur la hausse l'influencent vers le beau, qui n'est jamais totalement fixe comme certains l'apprirent en 1962.

Donc, la valeur boursière ne donne des indications sûres sur l'enrichissement des entreprises (et des actionnaires) que si l'on considère ses variations sur une période assez longue, qui devrait pouvoir comprendre à partir d'une situation étale une crête de hausse, une dépression, une reprise. Les experts admettent généralement qu'un cycle de dix ans permet de tirer des déductions sûres. Appliquant ce découpage par décennie aux fluctuations de la bourse suisse, nous obtenons de 1957 à 1967, d'abord un extraordinaire boom qui s'amorce en 1959 et culmine au début de 1962, suivi d'une descente dérupitante de 1962 à 1966, puis d'un redressement.

En Suisse, les variations de la Bourse sont repérées, entre autres, par un indice calculé par la Banque nationale. Son interprétation est simple : l'indice donne la valeur boursière en pour-cent du capital-actions. Si l'indice demeurait à 100, cela signifierait que la valeur boursière est égale au capital-actions, qu'il n'y a par conséquent ni plus-value, ni enrichissement. Sur une décennie, l'indice boursier, fondé sur une

centaine d'entreprises a donné les renseignements suivants : 1957 : 374,4; 1961 : 1138,7; 1966 : 448,7; 1967 : 603,9.

Ces chiffres confirment donc ce que nous écrivions plus haut; sur une période de dix ans, les oscillations sont fortes, mais on dispose d'un recul suffisant pour les interpréter.

Il est donc judiiceux pour une analyse de prendre en considération la période 1957-1967.

Explication d'un calcul

Si l'indice boursier est, à fin 1967, de 603,9, cela signifie que le capital-actions des entreprises a sexuplé et passé, approximativement, de 4,2 à 25 milliards. Mais ce chiffre, s'il est révélateur, manque de netteté. Pour certaines entreprises, il y a cent ans déjà que fut constitué leur capital social de départ. D'autres sont de création récente. D'où le vague du chiffre général.

Nous avons préféré par conséquent comparer les valeurs boursières des 27 premières entreprises suisses (selon le classement U.B.S.) à fin 1957 et à fin 1967; ainsi sont confrontées deux grandeurs de même nature.

La différence de ces deux chiffres (valeur 1967-valeur 1957) donne la plus-value brute réalisée en dix ans. Mais le capital-actions a été augmenté aussi durant cette même période; il faut déterminer cette augmentation, de même qu'il faut considérer l'agio, car certaines actions ont été offertes à un prix supérieur à leur valeur nominale. La plus-value boursière nette s'obtient donc après déduction et de l'augmentation du capital et de l'agio. Le montant de l'agio a été calculé pour chaque entreprise (dix-huit y ont eu recours) sur la base de la documentation U.B.S. (cf. la brochure « La Bourse et moi »). Nous faisons grâce du détail. Le montant total est de 437,063 millions de francs.

Voici donc les chiffres, calculés pour chaque entreprise :

CAPITAL SOCIAL en millions

	31.12.1957	31.12.1967
Hoffmann-La Roche *	—	—
Nestlé-Unilac	101,165	195,6
Ciba	80	175
Geigy	22,5	92
Sandoz	50	130
Alusuisse	90	175
BBC	67,5	165
Swissair	42	218,75
Sulzer	54	90
Landis et Gyr	21	50,9
Oursina	10	14
Aar et Tessin	60	110
Georges Fischer	40	80
Câbleries Cossonay	21	30
Jelmoli	18	30
Globus	8	27
UBS	100	260
Crédit Suisse	165	260
SBS	180	300
BPS	90	120
Electro-Watt	90	120
Holderbank	20	75
Motor-Columbus	70	90
Valeurs de métaux	10,5	25,5
Cie Suisse Réassurance	75	100
Zurich Assurance	45	55
Accidents Winterthur	30	41
	<hr/> 1 560,665	<hr/> 3 039,75

de francs	VALEUR BOURSIÈRE en millions de francs		
Augmentation	31.12.1957	31.12.1967	Augmentation
—	701	6 112	5 411
94,435	1 689	4 127	2 438
95	684	2 446	1 762
69,5	143	2 194	2 051
80	390	1 794	1 404
85	270	1 239	969
97,5	261	790	529
176,75	43	519	476
36	122	370	248
29,9	148	294	146
4	51	296	245
50	125	191	66
40	105	171	66
9	168	186	18
12	72	274	202
19	19	200	181
160	258	1 950	1 692
95	394	1 578	1 184
120	419	1 592	1 173
30	129	384	255
30	180	353	173
55	101	307	206
20	130	243	113
15	34	209	175
25	540	680	140
10	340	535	195
11	209	359	150
—	—	—	—
1 469,085	7 725	29 393	21 668

Récapitulation :

plus-value boursière brute : 21 668

plus-value boursière nette : 19 762 (après déduction de l'augmentation du capital : 1469 mio et de l'agio 437 mio.)

L'enrichissement a donc été de quelque 20 milliards en dix ans.

Qu'est-ce que la S.A. ?

Seules 27 entreprises sont en liste où dominent de toute évidence les chimiques, les bancaires et Nestlé; plus-value moyenne, 2 milliards par an.

Mais en fin de compte, ce qui frappe dans ce recensement, c'est l'extraordinaire disproportion entre l'augmentation du capital social 1,5 milliards et l'augmentation de la valeur boursière 21,5 milliards.

L'augmentation du capital social n'est donc plus une opération qui signifierait que les actionnaires participent financièrement, et à leurs risques, au développement de l'entreprise en lui fournissant de l'argent frais. L'augmentation du capital social, c'est la manière élégante de les autoriser à bénéficier de la prospérité, de la fortune accrue de la société.

Dès lors, la nature même de la société anonyme se transforme; elle n'est plus un moyen de réunir par la multiplication des titres de propriété de vastes capitaux, nécessaires à l'activité industrielle; elle devient le moyen de participer à l'enrichissement d'une société qui draine, elle-même, par son activité propre les sommes nécessaires à son avenir. C'est diamétralement différent. Mais pourquoi ce droit nouveau serait-il réservé aux seuls actionnaires, qui ne peuvent même plus justifier leurs prétentions au nom des risques courus ? A moyen terme, ces risques sont dérisoires; dans tous les cas, ils courrent infiniment moins de risques que le salarié qui peut, un jour, être congédié.

Devant ces faits, il est évident que la revendication

des ouvriers, des employés, des cadres ne peut plus se limiter à des revendications salariales, mais devra englober aussi des prétentions sur la plus-value des entreprises mêmes.

* Le capital social d'Hoffmann-La Roche figure « pour mémoire ». On sait en effet que les actions qui étaient à l'origine de Fr. 1000.— (1919) ont été entièrement remboursées. La société émit alors des bons de jouissance. A fin 1943, un nouveau capital-actions légal de Fr. 50 000.— fut créé par prélèvement sur les réserves. On recense ainsi 16 000 actions de Fr. 3 1/8. Les bons de jouissance sont au nombre de 48 000.